

France Télécom : 70 % des salariés exclus des ASC

À mi-parcours de leur 3^e mandat au CCUES*, la CGT et SUD (associés à la CFDT durant la mandature 2007-2008) présentent un bilan de gestion désolant. Le système des Activités Sociales et Culturelles (ASC) impulsé par cette majorité engendre de graves inégalités d'accès et de redistribution. Près de 70% des salariés ne touchent rien ou presque rien de leur CE ou CCUES. Comment peut-on trouver cela satisfaisant alors que le budget versé par France Télécom (92 millions d'euros pour plus de 100 000 salariés) a été entièrement dépensé ! Pour FO COM, il devient indispensable de refondre le système de redistribution et de mise à disposition des prestations. La satisfaction des salariés est prioritaire ! Elle passe par l'égalité des

275 000 chômeurs de plus d'ici fin 2011

Tel est le chiffre avancé par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) dans ses dernières projections alors que le Gouvernement et Pôle Emploi prévoient une amélioration dès l'année prochaine ! « Le nombre de demandeurs d'emploi supplémentaires serait alors porté à 900 000 depuis le début de la crise. C'est la plus forte progression observée au cours des 25 dernières années », estime l'OFCE. « L'emploi n'ayant pas baissé aussi vite que l'activité pendant la crise, les entreprises n'ont pas encore achevé leur ajustement » Si cela se vérifie, le chômage restera durablement à un niveau élevé, se stabilisant à un

la croissance et infléchira les anticipations de croissance future, ce qui pèsera en retour sur les perspectives des finances publiques, annulant en partie l'effet bénéfique initial ». Et pendant ce temps, l'Unedic devrait accuser un déficit de 4,1 milliards d'euros cette année et 3,5 milliards l'an prochain. Compte tenu du passif

an. Elles se sont aggravées dans l'industrie (-29 100 au premier trimestre), la construction (-107 000) et le tertiaire hors intérim (-3 200). Sur un an, l'emploi bat vraiment de l'aile dans l'industrie (-158 400 postes), la construction (-49 800) et le tertiaire qui subit une véritable saignée. Depuis la crise de 2008, plus de 500 000 emplois

productivité » estime le rapport du Conseil d'analyse économique. 30 % des entrées à Pôle Emploi sont des CDD et des missions d'intérim en fin de course. Pour Force Ouvrière, ce sont des contrats qui ne servent que de variables d'ajustement.

Les résultats édifiants du rapport Technologia

Le cabinet Technologia a

80 000 salariés ont répondu au fameux questionnaire, fournissant notamment plus de 27 000 verbatim. 1 000 salariés ont été longuement interrogés. Le rapport final contient près de 1 000 pages de constats, d'analyses et de préconisations. Cette expertise d'une ampleur historique va permettre de travailler en profondeur au sein du

pendant une grève. Ce moyen de recrutement souvent utilisé par La Poste pour briser des grèves est totalement illicite. Ici La Poste prétendait remplacer les agents absents pour cause de maladie alors qu'elle ne l'avait pas fait les jours précédents, et pouvoir recruter pour accroissement d'activité afin d'assurer « la mission de service public ». Ces prétendus

s'était vu refuser un CDI à La Poste, après avoir décroché son CAP tri/acheminement/distribution, avait poursuivi La Poste devant le conseil des Prud'hommes de Saint-Étienne. Sélectionné parmi une centaine de candidats pour suivre cette formation, il était convaincu que l'obtention du CAP le conduirait à une embauche en CDI. Ce qui n'a pas été le cas, malgré un rapport d'apprentissage plutôt positif. Kevin était persuadé avoir été évincé pour avoir cessé son travail, pendant deux semaines, suite à des problèmes de dos après avoir déchargé un camion. Devant les Prud'hommes, Kevin, soutenu par Force Ouvrière, avait demandé la requalification de son contrat de travail en CDI. Débuté de cette demande, il a interjeté appel de cette décision. Dans son jugement du 2 avril dernier, la Cour d'appel de Lyon, tout comme les Prud'hommes, l'a débouté de sa demande de requalification ainsi que de sa demande de rappel de salaires sur la base de la rémunération normale de facteur, et de la qualification de fin de contrat d'apprentissage en licenciement irrégulier. Mais elle condamne La Poste DOTC Loire-Vallée du Rhône pour défaut de visite médicale de reprise du travail, violation à l'engagement d'embauche et discrimination sur l'état de santé. Elle oblige La Poste à verser à l'ex-apprenti facteur un total de 15 000 euros à titre de dommages et intérêts. Il existe un engagement d'embauche des apprentis qui ont leur CAP, que La Poste a l'obligation de respecter. ♦



© J. P. GUILLET/LA POSTE



références

Quand La Poste bafoue le droit...

salariés face aux prestations des CE et du CCUES. La redistribution doit être maximum, juste et sans exclusion. Les modalités d'attribution et d'accès aux prestations doivent être simplifiées. FO COM exige enfin plus de transparence de la part du bureau du CCUES. La solution FO, c'est un panier pour tous. Chaque salarié doit pouvoir maîtriser son propre budget social. Pour respecter la liberté de choix, le « Panier pour tous » proposera un catalogue de prestations riche et ouvert (vacances, détente, événements, enfance, loisirs culture, sports, billetterie et solidarité).

* Comité central de l'unité économique et sociale

taux de 10,6 %, en métropole, fin 2011. « Nous verrions alors arriver en fin de droits de nombreux chômeurs, ce qui augmentera le nombre de pauvres ». Au programme, entre 174 000 et 244 000 destructions de postes encore cette année (alors que Bercy n'en prévoit que 71 000). L'OFCE n'attend donc pas de baisse du chômage avant 2012. Ce qui aura des incidences notables sur la consommation des ménages et la croissance du PIB. L'OFCE avertit : la rigueur budgétaire va menacer la reprise. Toute réduction des dépenses publiques « amputera immédiatement

antérieur, le déficit cumulé se monterait à 10,3 milliards d'euros fin 2010 et à 13,8 milliards d'euros fin 2011. En 2009, l'économie française a perdu 311 000 emplois tous secteurs confondus, et le régime d'assurance-chômage a indemnisé 338 000 personnes supplémentaires. Même si l'INSEE enregistre un « léger recul », les effectifs d'emplois salariés continuent de fondre comme neige au soleil. L'institut de statistiques indique qu'au 1^{er} trimestre 2010, l'emploi salarié des secteurs marchands serait en légère baisse (-9 700 postes). Le total des destructions nettes d'emplois s'élève à 209 000 depuis un

ont été détruits. L'année 2009 est qualifiée de « meurtrière » par bon nombre d'experts économiques. Après 4 trimestres de « forte baisse », l'intérim a connu une certaine stabilisation et est reparti « en forte hausse » début 2010. Par rapport à 2009, ce secteur a engrangé 20,1 % d'effectifs supplémentaires. Des politiques y voient « une reprise progressive de l'activité ». Pour autant, l'intérim ne représente ni la panacée ni la solution miracle à la pénurie d'emplois. En effet, sa caractéristique première, la flexibilité, « s'accompagne d'une dégradation de la qualité de l'emploi et de la

présenté le 21 mai son rapport final concernant la situation de crise sociale à France Télécom. Le rapport confirme « la profondeur de la crise qui se poursuit encore ». La direction n'a eu d'autre choix que de remercier et féliciter pour leur travail les experts du cabinet Technologia. Mais la pilule reste amère pour cette nouvelle équipe héritant d'un climat social extrêmement dégradé. M. Jean-Claude Delgenes, directeur général de Technologia, a précisé : « Nos constats restent alarmants. Ils appellent le redoublement des efforts et la poursuite opiniâtre d'une stratégie en profonde rupture avec le passé ».

Groupe France Télécom sur la prévention des risques psychosociaux. FO demeure un acteur incontournable de la conquête de conditions de travail décentes au sein de l'entreprise. FO COM défend avec énergie et fermeté les revendications des salariés/agents de l'entreprise qui souffrent aujourd'hui d'organisations et de conditions de travail néo-tayloriennes inhumaines et rétrogrades.

La Poste se croit toujours au-dessus des règles de droit.

Deux exemples :

La Poste condamnée pour atteinte au droit de grève. La Poste du Loiret vient de se faire condamner pour avoir recruté des intérimaires

remplacements de salariés absents ne sont qu'arguties. Les fonctions et les tâches exercées par les intérimaires étant de même nature que celles exercées par les grévistes, La Poste ne peut apporter la preuve que les agents recrutés n'étaient pas sur des postes de grévistes ! Le Tribunal de grande instance d'Orléans, en condamnant La Poste, vient de rappeler qu'il est interdit de recruter des CDD ou des intérimaires pour remplacer des grévistes. Le droit de grève est un droit constitutionnel... Faisons le respecter ! **La Poste condamnée pour violation de l'engagement d'embauche.** Un jeune Stéphanois, qui